Assassinat d'un Brocanteur

Une maison de recel

L'instruction ouverte sur l'assassinat du père Gourion vient d'entrer dans une nouvelle phase.

La police de sûreté suppose maintenant que le brocanteur, en dehors de son commerce de vieux chiffons et de vieilles ferrailles, pratiquait également le recel. En effet, on trouve dans la baraque de la rue Julien-Lacroix un grand nombre de mouvements de montres, dont les boîtes ont disparu, ayant sans doute été vendues à la fonte, et des bijoux paraissant provenir de vols.

Dans ces conditions, il n'y aurait rien de surprenant à ce que le coupable fut un malfaiteur de profession et qui connaissait parfaitement le père Gourion comme *fourgat*.

Une piste

On croit d'ailleurs tenir une piste : un renseignement intéressant a été recueilli par les magistrats.

Un jeune homme de quinze ans, habitant rue du Sénégal, sortait, dans la soirée de l'assassinat, vers huit heures et demie, d'une maison voisine de la maison du crime.

A quelques pas de la maison, un individu stationnait, semblant faire le guet.

Le jeune homme passait côté de lui quand tout à coup, un autre individu semblant débusquer de la boutique du brocanteur, arriva en courant près de l'homme qui paraissait attendre et lui dit :

— Sauvons-nous ! c'est fait.

Et bientôt tous deux disparaissaient par la rue du Rampouneau.

Ce récit, fait par le jeune X... à MM. Goron et Tardif, était emprunt d'un réel accent de sincérité.

Le crime aurait donc été commis entre sept heures et sept heures et demie du soir.

Ces deux individus doivent-ils être signalés comme activement recherchés.

ASSASSINAT DU CHEF DE LA POLICE DE MOSCOU

Une jeune nihiliste. — Suicide de la meurtrière

Le chef de la police secrète de Moscou le capitaine d'état-major Solotouchine vient d'être assassiné par une jeune nihiliste.

Ayant été prévenu que des nihilistes se réunissaient la nuit dans l'appartement d'un nommé Andréïeff, boulevard Rochdestwenski, le chef de la police secrète voulut contrôler lui-même l'exactitude de ce renseignement.

Il se rendit, la nuit, aux abords de la maison indiquée et remarqua bientôt l'entrée et la sortie de personnes suspectes.

Voulant pousser plus loin son enquête, Solotouchine se décida à arrêter une des personnes qui entraient.

La première qui se présenta fut une jeune fille qu'il accosta, en lui demandant ce qu'elle venait faire dans cette maison. Reconnaissant le chef de la police secrète, la jeune fille, aussitôt, réussit à se dégager et, tirant un revolver de sa poche, en déchargea un coup contre le capitaine Solotouchine qui, atteint à la tête, tomba mortellement blessé.

Retournant ensuite son arme contre elle-même, la jeune fille se tira dans la poitrine une balle qui lui traversa le cœur et la tua sur le coup.

Attirés par le bruit des détonations, les locataires de la maison trouvèrent le capitaine Solotouchine encore vivant et le transportèrent à la clinique de l'Université, où il rendit bientôt le dernier soupir.

Le cadavre de la jeune fille, qu'on reconnut être une employée du télégraphe de la gare de Moscou, âgée de dix-neuf ans, et nommée Olga Goutchezkaïa, fut porté à la morgue.

Une descente que la police a faite le lendemain dans la maison d'Andréïeff a amené la découverte d'un grand nombre de papiers et d'objets compromettants.

TERRIBLE EXPLOSION à Lyon

DEUX HOMMES TUÉS

Notre correspondant lyonnais nous télégraphie :

Lyon, 6 heures 45, soir.

Une terrible explosion vient de se produire au dépôt des machines de la ligne des Tramways de Bron.

Une chaudière en éclatant a fait deux victimes : un lampiste, le sieur Eparvier, a été asphyxié par la vapeur et un clerc d'huissier, le sieur Louis Dumane, a été décapité ; on a retrouvé la tête à 10 mètres de distance.

Les dégâts aux machines et aux bâtiments sont évalués à 80,000 francs.

Le Mouvement gréviste en France

Grève des corroyeurs parisiens

Les ouvriers corroyeurs de la Société générale des fournitures militaires, occupés aux ateliers de Saint-Ouen, sont en grève depuis deux jours.

Ils se plaignent du chômage qui s'est produit à la fin du dernier mois et au commencement de celui-ci, chômage qui serait, dit-on, occasionné par les travaux d'inventaire de fin d'année.

Ils protestent, en outre des dernières réductions de tarif, et demandent qu'on revienne aux anciens prix.

Ils ont tous abandonné les ateliers ; les délégués des grévistes se sont présentés à la direction des ateliers de Saint-Ouen, pour formuler leurs revendications ; on n'a pas voulu les entendre, et la Société n'a fait à ses ouvriers aucune proposition pour amener une entente.

Devant cette attitude, les autres ouvriers, parmi lesquels les corroyeurs font une propagande très active, seraient décidés à suivre l'exemple des grévistes.

Tout fait supposer que la grève va devenir générale.

Dans une réunion tenue, hier soir, dans un établissement de l'avenue de Saint-Ouen, les corroyeurs ont déclaré qu'ils organiseraient une manifestation, si on ne fait droit à leurs revendications.

Ils ont nommé des délégués qui, dans le cas où se prolongerait la grève, seraient chargés d'aller porter devant le ministre de la guerre les griefs de leurs corporation.

Ces délégués vont se mettre en rapport avec des conseillers municipaux et les députés socialistes de la Seine.

Ils ont déjà adressé une lettre au député Thivrier, pour lui demander de bien vouloir défendre leur cause.

En Belgique

Roux, 11 janvier. — La situation s'améliore sensiblement.

La Société des produits à Flémalle a fait une nouvelle offre à ses ouvriers. Elle accorde une augmentation de salaire de 10 p. c. et tous les trusts sont aussitôt descendus au complet.

A Quaregnon, où le chômage était le plus intense, il y a plus qu'un nombre insignifiant de grévistes.

Jemeppe, 11 janvier. — Si la situation s'est améliorée pour la fine gaulle, il en n'est pas de même du bassin de la rive gauche où la grève menace de s'étendre encore.

Le charbonnage de Horloz, indépendamment d'une forte augmentation de salaire, a accordé une réduction d'une demi-heure de travail. Aussi ces traits sont-ils complets.

Explosion de dynamite

La Louvière, 11 janvier. — La nuit passée une cartouche de dynamite a fait explosion devant l'habitation de M. le docteur Lebacq, rue de la Loi.

Il n'y a eu que des dégâts matériels.

CHRONIQUE REGIONALE

Office vaccinal du département du Nord

On se rappelle que le 28 août 1889, le Conseil général du Nord a voté un crédit de 6,000 fr. pour l'établissement d'un Institut vaccinogène à Lille.

Un arrêté préfectoral pris en date du 23 décembre 1889, règle ainsi l'installation de cet Institut :

Article premier. — Il est créé à Lille un Institut vaccinogène sous le titre « d'Office vaccinal du département du Nord. »

Cette office aura son siège rue de Fives, 40, à Lille.

Art. 2. — La direction est confiée à M. le Docteur Wertheimer, agrégé, chargé de cours à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille.

M. le Docteur Moniez, agrégé, professeur à la Faculté, est adjoint au Directeur comme vaccinateur.

Art. 3. — Le Directeur aura pour mission d'étudier scientifiquement et pratiquement la vaccine et les procédés de vaccination, d'inoculer les vaccins et de récolter le vaccin, d'assurer la location des animaux vaccinifères en quantité suffisante, de vérifier et surveiller leur état de santé avant et après la récolte du vaccin, d'organiser la distribution du vaccin directe ou à distance, d'établir la statistique des vaccinations et revaccinations, de contrôler les résultats des opérations, de tenir la comptabilité financière de l'office.

Il lui est alloué une indemnité annuelle de 3,000 fr.

Art. 4. — Le médecin vaccinateur assiste le Directeur dans les différentes opérations du service. Il pratique les vaccinations à l'office et prépare les tubes destinés à être expédiés au dehors.

Il reçoit une indemnité annuelle de 1000 fr.

Art. 5. — Le vaccin est délivré gratuitement à l'office en échange d'une demande écrite.

Toute autorité administrative, les médecins ou sages-femmes du Département, qui demanderaient du vaccin par correspondance, seront tenus de joindre à la demande écrite 0,50 centimes pour couvrir les frais d'empaquetage et d'envoi.

Art. 6. — En dehors du Département, le vaccin sera vendu à raison de un franc par tube.

Art. 7. — Des séances de vaccination auront lieu à l'office, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et jeudi, de onze heures à midi.

Les indigents munis de certificat seront vaccinés gratuitement, eux et leurs enfants.

Le prix de la vaccination pour les non-indigents, est fixé à 3 fr. par personne.

Art. 8. — Le produit de la vente du vaccin, le produit des vaccinations pratiquées à l'office, serviront à couvrir en partie les frais de fonctionnement.

Art. 9. — Le présent arrêté sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Il recevra son exécution à partir du 15 janvier.

BULLETIN MILITAIRE

Le tirage au sort

Voici, pour les différents cantons du département du Nord, la liste des dates auxquelles auront lieu les opérations du tirage au sort, pour les jeunes gens de la classe 1889 :

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Lille-ouest, lundi 27 janvier, 9 heures. — Pont-de-Marcq, mardi 28, 2 h. 1/2. — Lille sud-est, mercredi 29, 2 h. — Seclin, jeudi 30, 2 h. — Quesnoy-sur-Deûle, vendredi 31, 2 h. 1/2. — Lille-Est, samedi 1er février, 9 h. — Lille-Nord, samedi 1er, 2 h. — Lannoy, lundi 3, 1 h. 1/2. — Haubourdin, mardi 4, 2 h. — Lille-Centre, mercredi 5, 2 h. — Armentières, jeudi 6, 1 h. 1/2. — La Bassée, vendredi 7, midi 1/2. — Lille-Sud-Ouest, samedi 8, 9 h. — Lille-Nord-Est, samedi 8, 2 h. — Tourcoing-Nord, lundi 10, 1 h. — Tourcoing-Sud, mardi 11, 9 h. — Lille-Sud, mercredi 12, 2 h. — Roubaix-Ouest, jeudi 13, 1 h. — Roubaix-Est, vendredi 14, 9 h. — Cysoing, samedi 15, 9 h. 1/2.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Maubeuge, lundi 27 janvier, 9 h. 1/2. — Bavay, mardi 28, 9 h. — Solre-le-Château, mardi 28, 2 h. — Trélon, mercredi 29, 10 h. 1/2. — Le Quesnoy-Est, jeudi 30, 9 h. 1/2. — Le Quesnoy-Ouest, jeudi 30, 10 h. 1/2. — Avesnes-Nord, vendredi 31, 10 h. — Avesnes-Sud, vendredi 31, 11 h. — Landrecies, samedi 1er février, 9 h. 1/2. — Berlaimont, samedi 1er, 3 h.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Cambrai, lundi 28, 10 h. — Cambrai-Ouest, mardi 29, 10 h. — Clary, mercredi, 29, 10 h. — Solesmes, jeudi 30, 10 h. — Cambrai-Est, vendredi 31, 10 h. — Le Cateau, samedi 1er février, 10 h. — Caudry, lundi 3, 10 h.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Arleux, lundi 27 janvier, 9 h. — Douai-Nord, lundi 27, 2 h. 1/2. — Orchies, mardi 28, 2 h. 1/2. — Douai-Ouest, mercredi 29, 9 h. — Douai-Sud, mercredi, 29, 2 h. — Marchiennes, jeudi 30, 9 h.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Bouchain, lundi 27 janvier, 11 h. 1/2. — Condé, mardi 28, 11 h. — Saint-Amand-Rive-Droite, mercredi 29, 9 h. 1/2. — Saint-Amand-Rive-Gauche, mercredi 29, 11 h. 1/4. — Denain, jeudi 30, 9 h. 1/2. — Valenciennes-Est, vendredi 31, 9 h. — Valenciennes-Ouest, vendredi 31, 11 h. — Valenciennes-Nord, vendredi 31, 3 h.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Hazebrouck-Nord, mardi 28 janvier, 9 heures. — Hazebrouck-Sud, mardi 28, 11 h. — Steenvoorde, mercredi 29, 10 h. 1/2. — Bailleul-Nord-Est, jeudi 30, 9 h. 1/2. — Bailleul-Sud-Ouest, jeudi 30, 11 h. — Cassel, samedi 1er février, 10 h. 1/2. — Merville, mardi 4, 10 h.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Dunkerque-Est, lundi 27 janvier, 9 h. — Bergues, mardi 28, 11 h. — Bourbourg, jeudi 30, 11 h. — Hondschoote, vendredi 31, 2 h. 1/2. — Gravelines, jeudi 6, 11 h. — Wormhoudt, mercredi 5, 11 h. — Dunkerque-Ouest, vendredi 7, 9 h.

Chronique locale

ROUBAIX

Le droit sur les Laines

Nous avons promis hier de dire ce qu'on fit à Roubaix *en 1872*, quand M. Thiers voulut mettre un droit sur les matières premières.

On se souvient que battu sur cette question, M. Thiers donna même sa démission qu'il reprit quelques jours plus tard.

Les deux commissions du budget chargèrent alors une sous-commission de neuf membres d'examiner la question du remplacement du droit sur les matières premières par d'autres impôts.

Cette sous-commission composée de MM. André (de la Seine), Cordier, Dupuy, Feray, Flotard, Frémicourt, Kœchlin, Ernest de Montgolfier, envoya à toutes les chambres de commerce, le 1er février 1872, la circulaire suivante :

Versailles, le 1er février 1872.

Dans cette circulaire, elle signalait les dangers que devait courir à l'industrie française, l'impôt sur les matières premières et proposait de le remplacer par un impôt sur le chiffre des affaires.

A cette époque, M. Jules Dereganncourt arrivait à l'Assemblée nationale.

A la sous-commission de neuf membres s'étaient adjoints des délégués des centres commerciaux les plus importants, dont plusieurs de Roubaix.

Ce fut M. Dereganncourt qui mit ces derniers en rapport avec M. Feray (d'Essonnes), M. Claudel des Vosges, et divers autres personnages qui s'occupèrent activement de cette question.

C'est alors que fut élaborée (par la chambre de commerce, croyons-nous), la déclaration suivante qui fut à Roubaix couverte de signatures.

Déclaration

DES COMMERÇANTS ET DES INDUSTRIELS DE LA VILLE DE ROUBAIX CONTRE L'ÉTABLISSEMENT DE DROITS SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES.

Les soussignés sont persuadés et déclarent que les espèces de droits qui frapperaient les matières premières à leur entrée, auraient pour principaux effets :

1° De jeter la perturbation dans le commerce de la place et dans l'industrie nationale ;

2° D'entraver le travail ;

3° D'empêcher les approvisionnements à l'intérieur et spécialement pour la ville de Roubaix, de subir du commerce des ports français ;

4° De gêner la manufacture, de la forcer à se déplacer et à se transporter à l'étranger ;

5° D'encourager la contrebande ;

6° D'établir un système de droits d'entrée et de prime de sortie qui, à bon, avec raison, déclaré immoral par un ministre, dans une discussion antérieure sur l'abolition des droits de douane.

Reprenant chacun de ces motifs, les développant et les appuyant de preuves :

Nous ajoutonsce qui suit :

Des établissements considérables, encouragés par le gouvernement (quelques-uns aidés par lui, sur le prêt de 40 millions à l'industrie) ont été fondés en vue d'une fabrication spéciale pour l'exportation et la concurrence étrangère.

L'introduction des droits sur la matière première ferait retomber l'industrie dans la situation où elle se trouvait jadis.

Si l'entrée en franchise des matières premières, qui avait causé le développement de notre industrie, disparaissait, celle-ci subirait l'infériorité de nouvelles entraves, perdrait le bénéfice des résultats acquis, des sacrifices d'argent faits par le gouvernement et des sacrifices immenses faits par les industriels.

La classe si intéressante des travailleurs, qui viennent de traverser des crises douloureuses causées par la guerre et le chômage qu'elle a occasionné, serait intéressée en première ligne au non-établissement de droits sur les matières premières qui sont pour ainsi dire le pain de l'industrie.

Nos manufactures seraient se trouveraient immédiatement atteints par cette mesure, qui amènerait la restriction des affaires, la diminution de salaires et la surélévation du prix de toutes choses.

La ville de Roubaix présente un des plus complets marchés de laines du monde. Il est même le marché le plus fort certain de rencontrer les laines de toutes les provenances.

Ce marché cesserait d'avoir cette importance, car les négociants, gênés par l'établissement des droits, n'approvisionneraient plus qu'au fur et à mesure de leur besoins.

Ils regrateraient comme une imprudence de faire entrer dans leurs magasins des quantités considérables de matières dont ils auraient dû acquitter les droits d'entrée ou les frais de magasins, sans posséder des garanties contre de nouvelles modifications douanières possibles.

Par suite de cet amoindrissement du marché des laines, le choix qui était mis à la disposition des fabricants deviendrait forcément limité et le niveau de la fabrication s'abaisserait.

Les étrangers, attirés jusqu'à présent par les facilités et les ressources variées de notre marché cesseraient de le fréquenter.

Des négociants, profitant de l'expérience acquise, viendraient s'établir à proximité de notre frontière où ils jouiraient de la liberté commerciale.

Ils détourneraient, à leur profit, le marché d'exportation que nous avions acquis au prix fait d'efforts.

Le courant des arrivages, qui était établi vers nos ports français, se dirigerait vers les ports étrangers.

Il ne faut pas oublier qu'en établissant des droits on tombe fatalement dans une de ces deux alternatives :

Ou les droits sont faibles, ils ne compensent pas les frais de perception d'expérience l'a prouvé). Ils ne compensent pas non plus les entraves apportées aux affaires.

Si les droits sont élevés, la contrebande s'organise aussitôt et ceux qui en profitent *s'enrichissent d'une façon immorale* et aux dépens du trésor public.

Le ministre Thiers l'avait bien compris, quand il s'élevait contre les droits d'entrée et les prohibitions qu'elle entraîne, mais nous affirmons qu'il n'hésitait pas à demander ces sacrifices au travail national, source de toute richesse, tandis que c'est ce travail même qui pourra, en se développant sans entraves, réparer les pertes de la France et lui faire reprendre son haut rang parmi les nations.

Imposer le revenu, mais ne touchez pas au travail.

Ils ne se borneront pas les efforts des Roubaisiens, nous y retrouvons dans un prochain article.

CLÉMENT DURANT.

Une Mystérieuse disparition

Depuis quelques jours, le quartier de la rue Notre-Dame est en émoi, par suite d'une disparition des plus mystérieuses.

Un vieillard très estimé de ses voisins, M. Louis Balcaen, âgé de 73 ans, boulanger, a quitté sa maison mercredi après-midi vers deux heures, pour se rendre au hameau de la Vigne au-delà du pont Salembier.

Il a quitté à trois heures la personne à laquelle il avait rendu visite et une demi-heure plus tard on le voyait à l'estaminet de la *Grande Vitesse*, tenu par M. Gallens, rue de la Vigne.

Enfin, vers quatre heures, il a été vu longeant l'église de Hem par M. Morel et se dirigeant vers l'église St-Joseph.

Depuis ce moment on a perdu complètement sa trace.

M. Balcaen était très sobre et on ne peut mettre sur le compte de l'ivresse l'accident dont il a sans doute été victime.

Contributions. — *Mise en recouvrement des rôles supplémentaires de la contribution des patentes du 3e trimestre de l'année 1889.* — Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indument imposés ou simplement surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater de ce jour, pour adresser à M. le préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les demandes en remise ou en modération pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires sont dispensées de timbre à la préfecture dans les quinze jours qui suivent ces événements.

Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de 30 francs ne seront assujetties au droit du timbre.

En cas de déménagements hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, les contribuables des patentes sera immédiatement exigible en totalité. Les propriétaires et, à leur place, les principaux locataires qui n'auront pas, un mois avant le terme fixé par le bail ou par les conventions verbales, donné avis aux percepteurs du déménagement de leurs locataires seront responsables des sommes dues par ceux-ci et recouvrables comme leurs propres.

Dans le cas de déménagements furtifs, les propriétaires et, à leur place, les principaux locataires deviendront responsables de la contribution de leurs locataires s'ils n'ont pas dans les trois jours, donné avis du déménagement au percepteur. La part de la contribution laissée à la charge du propriétaire ou du principal locataire par les paragraphes précédents, comprendra seulement le dernier douzième échu et le douzième courant.

La responsabilité des propriétaires ou principaux locataires étant limitée au douzième échu et au douzième courant, les douzièmes arriérés resteraient à la charge des percepteurs si le recouvrement ne pouvait être effectué.

Combat de coqs. — Une grande partie de coqs, deux de trois morts, contre le Brasseur de Lauwe (Belgique), aura lieu lundi prochain, 13 janvier, à l'estaminet de l'*Enfer*, 160, rue de Hem, à Roubaix.

L'on y invite les amateurs de coqs.

Tapage nocturne. — Dans la nuit du ven dredi 4 samedi, à trois heures, l'estaminet de Maria Leclercq, *Au Spahis*, se trouvait encore ouvert.

Une cabaretière de la rue du Fontenoy, Mme Cuvelier se disputait avec la patronne de l'établissement.

Ils allaient s'empoigner le chignon, lorsque vint un agent de police, qui dressa contre chacune d'elle un procès-verbal.

Les expulsés. — La police a procédé à l'arrestation des nommés Joseph Soris, tisserand, âgé de 41 ans, et Edouard Gothals, âgé de 18 ans.

Tous deux sont inculpés d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Une arrestation pour vol. — La nommée *Amélie Vandoorme, âgée de 22 ans, a été arrêtée* sous l'inculpation de vol chez M. Henri Picavet, rue de Tourcoing, chez qui elle remplissait les fonctions de servante.

Vol d'un madrier. — Vendredi soir, vers sept heures, le nommé Emile Bettremieux, journalier, âgé de 18 ans, demeurant rue Saint-Jean, passait Boulevard de Paris, portant sur l'épaule un madrier qu'il avait volé dans une maison en construction.

Heureusement, un agent avait été témoin du vol ; il se mit à la poursuite du voleur qu'il rattrapa et le conduisit au dépôt du deuxième arrondissement.

Un incendie boulevard de Paris. — Dans la nuit de samedi au commencement de dimanche, c'est déclaré au *café Richelieu*, tenu par M. Louis Destailleurs, rue du général Chanzy.

Le feu qui s'était manifesté dans la « Bourloire » s'était communiqué à un banc, une table et quelques bouteilles. Les brigadiers de police Lemaire et Hennebelle, aidés des voisins se rendirent maîtres du feu dont les dégâts sont évalués à 50 fr.

On attribue ce commencement d'incendie à l'imprudence d'un fumeur qui aura jeté sa cigarette ou son cigare dans la seiure de bois.

Une pompe à feu du poste central venue sur lieux n'a pas eu à fonctionner.

Recensement des chevaux et voitures. — Environ *trente* propriétaires de chevaux et voitures vont se voir l'objet de procès-verbaux pour n'avoir fait, avant le 1er janvier, la déclaration prescrite par la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires.

Recensement des Pigeons-Voyageurs. — L'autre de la ville du gouvernement rappelle aux éleveurs de pigeons voyageurs et aux présidents de sociétés colombophiles, rétardataires, qu'ils doivent envoyer le plus tôt possible, à la Mairie, bureau du secrétariat, les formules de déclaration qu'ils ont dû recevoir par les soins de la police.

Prévoyants de l'Avenir. — Société civile de retraite. — Les recettes de la 67e section du 1er mois de janvier s'élevant à 2,207 fr. pour un effectif de 692 sociétaires dont 11 nouveaux.

Situation générale de la Société au 31 décembre 1888.

572 sections.
161,572 sociétaires.
Capital 3,442,589 fr. 16.

On s'inscrit le premier dimanche de chaque mois aux différents sièges sociaux établis en ville, la cotisation est de 1 fr. par mois et l'âge requis, 15 ans accomplis au 1er janvier.

PRIME OFFERTE : Voir à la quatrième page la prime offerte par la photographie ELKAN.

Préservation ou guérison de l'Influenza, fièvre dengue, grippe, toux, par la liqueur cordiale, ou goutte de Nocera gentil, *« La Renommée »*, seul produit de ce genre récompensé à l'Exposition universelle.

Demandez-le pur ou à l'eau, dans tous les hôtels et cafés.

Elle se trouve chez tous les bons marchands de liqueurs.

Exigez la marque *« La Renommée »* et la médaille d'argent sur l'étiquette.

Représentant dépositaire pour le Nord : Emile Cottenier, 34, rue du Bus, Tourcoing. 9,41,15 j.—1189

HOTEL DU COMMERCE
CAFÉ-BILLIARDS. — RUE NAIN, 30, ROUBAIX

Tous les dimanches et lundis, orchestre symphonique, de 6 à 11 heures. Bières à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. n.o.974

TOURCOING

Ivresse en récidive. — Que MM. les buveurs à outrance méditent un peu sur la condamnation infligée par le tribunal correctionnel de Lille, au sieur Fortuné Brigotte, 52 ans, rue du Haze, 1 mois de prison et 300 fr. d'amende pour ivresse en récidive.

L'Influenza. — L'épidémie ne semble pas en décroissance.

Des cas nouveaux surgissent à tous moments, sans parler des rechutes parmi les premiers influenzés.

Arrestations. — Nous avons relaté hier les exploits d'une bande de cinq jeunes garnements qui ont dévalisé la maison d'un fraudeur de la rue du Moulin-Fagot.

A l'arrestation de l'un d'eux, le nommé Auguste Flipo, viennent s'ajouter celles opérées à la journée d'hier des nommés Edouard Hennebelle, 20 ans, Camille Dessauvages, 20 ans, Gaston Demeuynck, 15 ans, et Louis Lefebvre, 17 ans.

Ces jeunes gens, nous l'avons dit se livraient à la fraude et la plupart ont déjà subi des condamnations.

Ils ont été transférés à Lille hier après-midi.

Servante infidèle. — L'instruction se poursuit sur l'affaire de détournements commis par une servante au préjudice de ses patrons.

Des perquisitions opérées dans quatre maisons où cette fille a successivement logé depuis au sortir de chez ses maîtres a amené la découverte d'une grande partie des objets détournés.

En dehors des vols qui lui sont reprochés, l'inculpée est soupçonnée d'avortement. Elle est, disque-t-on, encore dans une position intéressante.

Cette fille, qui est âgée de 29 ans, sort de l'orphelinat.

Vols. — Des vols de lapins et de volailles ont été commis au préjudice de MM. Dejonckère et Montagne, cabaretiers au Pont-de-Neuville.

L'auteur de ces méfaits qui est un fraudeur actuellement en fuite, a eu la délicate attention de porter sur les seuils des maisons de ses victimes, les têtes des volailles.

Extradés. — La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges les nommés H. Kersten, né à Liége, poursuivi par le parquet de Bruxelles, pour corruption de fonctionnaires ; Santens, né à Vieux-Wordegham, poursuivis par le parquet d'Audenarde, pour tentative de meurtre et assassinat.

AUX TRAVAILLEURS!

Nous engageons, cette classe de la société si digne, intéressé et malheureusement si éprouvée par l'épidémie que nous traversons, à consommer l'excellent vin de

BANYULS-TRILLES

recommandé par les célébrités médicales en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il renferme.

Nous sommes heureux de signaler aux travailleurs qu'afin de leur faciliter les moyens de prendre ce cordial bienfaisant, si justement apprécié par le corps médical, un grand nombre de cabaretiers ont eu la bonne pensée d'en servir des verres à 10 centimes.

Toutes nos félicitations à ces honorables débitants.

Exiger l'étiquette

BANYULS-TRILLES

pour avoir la vraie marque.

Dans tous les Cafés et les Estaminets

En vente chez tous les entrepositaires

LE NORD

Armentières. — *Arrestations.* — Quatre jeunes ouvriers de 12 à 16 ans ont été arrêtés ce matin et mis entre les mains de M. le commissaire de police.

Ils sont convaincus d'avoir volé, hier soir, vers 7 heures, en compagnie d'un cinquième camarade qui n'a encore pu être arrêté, chez M. Debosque-Lambin, épicier et sacristain, demeurant place de la République.

La Chapelle-d'Armentières. — *Vol.* — Un repris de justice du nom de François Renard, a été arrêté jeudi vers minuit, au *hameau de l'armée*, dans les circonstances suivantes :

Profitant de ce qu'un douanier, M. Ledieu, était parti *en service d'embuscade*, cet individu s'introduisit dans son habitation dans l'espoir de faire main-basse sur les objets à sa convenance.

Ayant été réveillé en sursaut par le bruit que faisait ce voleur, la femme du douanier, prise de peur, courut aussitôt à la fenêtre de sa chambre et se précipita sur la route.

Dans sa chute, Mme Ledieu se fit une foulure au pied droit.

Quant à Renard, il fut arrêté aussitôt par les deux douaniers de poste et remis entre les mains de la gendarmerie.

Comines. — *Nécrologie.* — Nous apprenons avec peine la mort de M. César Hassebroucq-Lambin, vice-président de la commission administrative de l'Hospice de Comines, frère de M. Victor Hassebroucq, maire de Tourcoing.

M. Hassebroucq s'est éteint à la suite d'une maladie qui l'a retenu alité pendant quelques jours seulement.

C'était un homme de bien dans toute l'acception du mot et les pauvres perdent en lui leur meilleur soutien.

Nous adressons à sa famille nos plus vifs sentiments de condoléance.

DOUAI

Arrestation. — La police a arrêté hier soir la nommée Marie Colonb, âgée de 26 ans, belge, journalière, sans ressources ni domicile. Cette étrangère est poursuivie sous l'inculpation de vagabondage et de contravention à un arrêté d'expulsion.

Procès-verbal. — Procès-verbal a *été dressé* pour violences légères et réciproques entre les nommés Hangouche, Jean-Baptiste, portefaix à Lebecq, Charles, journalier, qui se livraient devant un certain nombre de spectateurs à une scène animée de pugilat.

Accident aux mines de l'Escarpelle

Samedi, vers 1 h. 1/2 du matin, un accident est arrivé au puits n° 5 des mines de l'Escarpelle, sis à Dorignies. Le sieur Carlier, Pierre-Joseph, âgé de 36 ans, mineur, père de sept enfants, a eu la jambe droite fracturée dans un treuil au fond du puits. Ce malheureux a reçu les soins empressés du docteur Dranguart et a été transporté à son domicile.

Réunion privée du Syndicat des Mineurs de l'Escarpelle

Une réunion privée du Syndicat des Mineurs de l'Escarpelle aura lieu aujourd'hui dimanche à onze heures du matin, chez Ricart.

Réunion des Verriers

La réunion privée des verriers, annoncée pour hier, a été peu sérieuse. Quinze verriers au maximum étaient présents. Le sous-bureau, composé de Lefebvre, Jeur et Jacquemin-rondu sur la verrerie à l'Exposition et les a engagés à se syndiquer.

VALENCIENNES

Aux écoles académiques. — L'exposition publique des concours pour la place de professeur de peinture, de dessin supérieur et d'anatomie, aura lieu aux académies, salle du modèle vivant, le dimanche 12 courant, de 1 heure à 4 heures 1/2 du soir.

L'influenza à Valenciennes, le mal prend une extension considérable. Des familles entières sont atteintes ; toutes les administrations sont plus ou moins désorganisées ; les écoles, les pensions menacent de ne plus résister bien longtemps aux effets de l'influenza.

En effet, un grand nombre d'élèves de notre lycée, 77, dit-on, manquent à l'appel ; il en est ainsi dans presque tous nos établissements d'instruction publique.

— Le collège de jeunes filles est licencié depuis mercredi à midi jusqu'au 16 janvier. Au lycée, un tiers des élèves ne sont pas rentrés depuis le nouvel an. Six professeurs sont malades et par conséquent absents. On se demande ce qu'on attend pour licencier ce lycée où l'épidémie sévit avec un telle violence. On assure que le médecin du lycée, en présence de la violence de l'épidémie, avait demandé le renvoi des élèves dans leurs familles.

Des parents d'élèves sont venus rechercher leurs enfants au lycée, de peur de les voir gagner la maladie.

Ce serait une sage mesure de précaution que de licencier les élèves de cet établissement.

Wignehies. — *Encore une victime de l'explosion d'un gazomètre.* — Nous avons à enregistrer un second décès d'une victime de l'explosion de l'usine à gaz de Wignehies.

Richet, Camille, âgé de 45 ans est mort à l'hospice de Wignehies. Son corps a été transporté mardi à son domicile à Clairfontaine où il a été inhumé mercredi à neuf heures du matin.

Richet laisse une veuve avec cinq enfants.

Wallers. — *Incendie.* — Dans la soirée de jeudi, un incendie s'déclarait, dans la rue du Fauhoux, une grange appartenant au sieur Benoit Cadix.

Le manque de charbon dans le bassin de Maubeuge.

Dans les usines du bassin de Maubeuge le manque de charbon se fait vivement sentir. L'usine Saint-Marcel, à Hautmont, n'a recommencé le travail que mardi, la nouvelle usine de la Providence mercredi. Partout les fours à coke sont presque dans l'inaction et l'on craint le manque de coke pour les hauts-fourneaux.

Bergues. — *Vol de beurre à la gare.* — Le 6 courant, vers six heures et demie du soir, le sieur Coulon, commissaire marchand de beurre à Bergues, expédiait une certaine quantité de beurre à Calais ; après avoir mis les colis dans le wagon et avoir pressé celui-ci sur la voie de gauche, le dénommé de ce marchand nommé René Coevoet, a vérifié les *mannes qui renfermaient le beurre* ; il a alors remarqué qu'à l'une d'elles on avait volé 2 kilos de beurre en mottes.

Le chef de gare en a aussitôt informé le commissaire de police Viart. 30 minutes après ce fonctionnaire avait découvert l'auteur de ce vol, qui avait chez lui le beurre volé, son gilet en était taché.

Le coupable se nomme Henri Dehaut, 48 ans, Bergues. Cet individu avait aidé à charger le beurre.

Il y a 3 semaines, le sieur Beyaert avait encore été victime d'un vol analogue et plusieurs ont été commis à la même gare sans pouvoir découvrir les auteurs.

Procès-verbal a été dressé à la charge de Henri Dehaut.

DUNKERQUE

Événements de mer. — On mande d'*Anvers*, le 8 janvier, que le steamer français *Congo*, capitaine Vaudort, de Dunkerque, arrivé en ce port venant de Dunkerque, a subi quelques avaries par suite d'échouement à son départ.

De *Marseille*, 7 janvier, que le steamer français *Saint-Simon* (C. G. T.) est arrivé de Dunkerque, avec avaries sur une grande partie de sucre en sac pour compte de M. Fortunet, 600 sacs environ sont fortement touchés.

Que le steamer français *Frédéric Morel*, capitaine Ringuet, de Dunkerque, est arrivé de Dunkerque à Marseille, avec avaries dans son chargement de sucre. Sur 1,000 sacs, délivrés pour compte de M. Fortunet, 300 ont été présentés à l'expert, qui a adjugé que dix séries de 20 sacs et a fixé des bonifications dont la moyenne ressort à 6 0/0 environ.

Un navire salut. — Le 21 décembre dernier, le bateau de pêche de Boulogne Reine-Berthe (n° 1555), a été abordé et coupé en deux par un navire inconnu, dans le sud-sud-ouest du Galoper.

Ce navire abordeur a continué sa route sans s'inquiéter des naufragés. Heureusement, l'équipage fut sauvé par un bateau de Calais.

On vient de connaître le nom de ce navire qui est le trois-mâts norwégien Margrethe, arrivé à Newcastle, venant de Dunkerque. Le consul de France a fait mettre l'embargo dessus.

La mèche a été éventée par deux marins français qui avaient été engagés pour conduire ce navire jusqu'à ce port.

Un ivrogne. — Un ivrogne incorrigible, le nommé Adolphe Saen, a été ramassé hier soir à 11 heures sur la place Jean-Bart où il faisait grand tapage.

Un autre pochard, le matelot norwégien Charles Janssens, âgé de 33 ans, qui faisait grand bruit, a été conduit au poste de la place de l'une mission de tolérance, a été également conduit au violon.

— Un gant de peau trouvé sur la voie publique a été déposé au bureau central de police.

Au Port. — Le 3-mâts « Psyché » de la maison Loquelec, de Bordeaux, a été monté aujourd'hui à la marée sur le Slip-Way pour y subir un nettoyage complet. L'opération a très bien réussi.

Ce navire partira ensuite pour l'Angleterre où il chargera en charbon pour les mers du Sud.

Accident. — Hier soir, à cinq heures, le sieur Barlen Vernaelde, âgé de 15 ans, demeurant 35, rue Neuve, est tombé du haut de la